



Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-
PROVENCE N°2013.497**

Séance publique du

23 septembre 2013

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,
Maire d'Aix-en-Provence
Président de la Communauté du Pays d'Aix

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20130923-29911- DE-1-1_0
Date de signature : 25/09/13
Date de réception : mercredi 25 septembre 2013
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LEGALITÉ ✓</p>

OBJET : CONVENTION DE PARTENARIAT EPCC ECOLE SUPERIEURE D ART (ESA) FELIX CICCOLINI ET VILLE D AIX-EN-PROVENCE POUR L'EXPOSITION 'ANTIATLAS DES FRONTIERES' DANS LE CADRE DE MARSEILLE PROVENCE 2013 - MUSEE DES TAPISSERIES

Le 23/09/13 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 17/09/2013, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

M. Jacques AGOPIAN, Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mme Charlotte BENON, Mme Odile BONTHOUX, M. Héliot BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Yannick DECARA, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Michelle EINAUDI, Mme Martine FENESTRAZ, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Sophie JOISSAINS, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Henri MATAS, Mme Amaria MOHAMMEDI, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

M. Lucien AMBROGIANI à M. François-Xavier DE PERETTI, Madame Odile BARBAT-BLANC à M. Yannick DECARA, Mme Dahbia BENNOUR à Mme Catherine SILVESTRE, Mme Christine BERNARD à M. Alexandre GALLESE, M. Maurice CHAZEAU à Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, M. Gerard DELOCHE à M. Jules SUSINI, M. Robert FOUQUET à Mme Danièle BRUNET, M. Christian LOUIT à Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Reine MERGER à M. Héliot BRAMI

Excusés sans pouvoir :

M. Jean-Christophe GROSSI, M. Alexandre MEDVEDOWSKY

Secrétaire : Yannick DECARA



Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Education - Culture
- Politique de la Ville
Direction Des Musées &
Du Patrimoine Culturel

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 23/09/13

CR

RAPPORTEUR : Mme Sophie JOISSAINS

CO-RAPPORTEUR(S) : Mme Michèle JONES

Nomenclature : 8.9 Culture

Politique Publique : 08-VALORISATION DU PATRIMOINE

OBJET : CONVENTION DE PARTENARIAT EPCC ECOLE SUPERIEURE D ART (ESA) FELIX CICCOLINI ET VILLE D AIX-EN-PROVENCE POUR L'EXPOSITION 'ANTIATLAS DES FRONTIERES' DANS LE CADRE DE MARSEILLE PROVENCE 2013 - MUSEE DES TAPISSERIES - Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

L'AntiAtlas, est un événement au croisement de la recherche, de l'art et de la science qui se déroulera de septembre 2013 au premier semestre 2015.

Dans ce cadre, une exposition dénommée «AntiAtlas des frontières» est programmée au Musée des Tapisseries du 1er octobre au 03 novembre 2013.

Cette exposition s'inscrit dans le projet ULYSSES (*FRAC/MP2013*), coproduite par l'IMÉRA (*AMU/CNRS*), l'ESA d'Aix-en-Provence, Isabelle Arvers, La compagnie, le laboratoire PACTE (*Université de Grenoble*), l'IREMAM (*CNRS/AMU*) et le LAMES (*CNRS/AMU*). L'École Supérieure d'Art Félix Ciccolini se place en tant que producteur délégué de l'exposition.

A travers un dispositif au croisement de la recherche scientifique, de l'art et de la technique, *l'antiAtlas des frontières du 21^{ème} siècle* envisage de manière inédite les mutations des dispositifs de contrôle aux frontières terrestres, maritimes, aériennes et virtuelles des États.

Cette manifestation est l'aboutissement d'un programme de recherche transdisciplinaire qui a réuni, depuis septembre 2011, des chercheurs (*en sciences sociales et en sciences dures*), des

artistes (*web art, tactical geography, vidéastes, performeurs, hackers, etc.*) et des professionnels (*douaniers, industriels, militaires, etc.*) de la frontière.

A travers une approche dépassant la cartographie et décloisonnant les champs de la connaissance et de la pratique, l'*antiAtlas* aborde les questions de sécurité, de régulation et de technologies aux frontières, l'évolution du contrôle des mouvements de personnes et des marchandises ainsi que les contournements ou les détournements des frontières (*trafics, hacking, etc.*).

L'exposition présentera des œuvres élaborées en collaboration par des chercheurs en sciences humaines, des chercheurs en sciences dures et des artistes. Elle offrira plusieurs niveaux de lecture et de formes de participation. Les visiteurs découvriront des œuvres inédites, évolueront dans un espace de documentation transmédia et participeront à des expérimentations. Ils entreront en interaction directe avec des robots, des drones, des jeux vidéo, des murs ou des installations. L'objectif est de perturber le rapport de simple contemplation entre le visiteur et l'objet de l'exposition.

En conséquence, mes Chers Collègues, je vous propose de :

- **DONNER** votre accord pour la signature de la convention de partenariat dans le cadre de l'exposition "*AntiAtlas des frontières*" entre l'EPCC École Supérieure d'Art Félix Ciccolini et la Ville d'Aix-en-Provence.

**2013.497 - CONVENTION DE PARTENARIAT EPCC ECOLE SUPERIEURE D ART
(ESA) FELIX CICCOLINI ET VILLE D AIX-EN-PROVENCE POUR L'EXPOSITION
'ANTIATLAS DES FRONTIERES' DANS LE CADRE DE MARSEILLE PROVENCE 2013 -
MUSEE DES TAPISSERIES**

Présents et représentés	: 53
Présents	: 44
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 53
Pour	: 53
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.**

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI,

Président de séance et les membres du conseil présents :

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 25/09/2013
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**

Convention de partenariat

ENTRE :

L'ÉCOLE SUPÉRIEURE D'ART D'AIX-EN-PROVENCE

Établissement public de coopération culturelle

Siège social : Rue Émile Tavan 13100 Aix-en-Provence

Représentée par Madame Patricia LARNAUDIE, en qualité de présidente

Ci-après désigné « **L'ESAAix** »

ET :

LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE (MUSÉE DES TAPISSERIES)

Hôtel de Ville

Place de l'Hôtel de Ville 13600 Aix-en-Provence

Représentée par Madame Maryse Joissains-Masini

ci-après dénommé « **La Ville** ».

PRÉAMBULE :

L'antiAtlas, est une manifestation au croisement de la recherche, de l'art et de la science. Elle aura lieu de septembre 2013 au premier semestre 2015 et s'appuiera sur cinq supports :

- un colloque international, organisé du 30 septembre au 2 octobre 2013 à Aix-en-Provence (France).
- une exposition, du 1^{er} octobre au 3 novembre 2013 au Musée des Tapisseries d'Aix-en-Provence
- une seconde exposition du 13 décembre 2013 au 1^{er} mars 2014 à La compagnie, lieu de création à Marseille
- un site web artistique et scientifique, mis en ligne à partir du 30 septembre 2013, qui complétera les expositions et les pérennisera
- un ouvrage art et science bilingue (français-anglais), intitulé *l'antiAtlas des frontières du 21e siècle*, premier semestre 2015

L'antiAtlas est la troisième phase du programme exploratoire et transdisciplinaire de l'IMÉRA (AMU) sur les mutations des configurations territoriales contemporaines. Lancé en septembre 2011, avec le soutien financier de la Région Provence Alpes Côte d'Azur, ce programme a donné lieu à l'organisation de dix séminaires de recherche internationaux entre septembre 2011 et juin 2013.

Dans ce cadre il a été convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de définir les engagements respectifs entre l'ESAAix et la Ville (Musée des Tapisseries) dans le cadre de l'organisation de l'exposition « AntiAtlas des frontières »

ARTICLE 2 : CONTENU DE L'EXPOSITION

L'exposition « AntiAtlas des frontières » se déroulera au Musée des Tapisseries du 1er octobre au 3 novembre 2013.

Cette exposition s'inscrit dans le projet ULYSSES (FRAC/MP2013), coproduite par l'IMÉRA (AMU/CNRS), l'ESAAix, Isabelle Arvers, La compagnie, le laboratoire PACTE (Université de Grenoble), l'IEMAM (CNRS/AMU) et le LAMES (CNRS/AMU). L'École Supérieure d'Art d'Aix en Provence se place en tant que producteur délégué de l'exposition.

A travers un dispositif au croisement de la recherche scientifique, de l'art et de la technique, *l'antiAtlas des frontières du 21^{ème} siècle* envisage de manière inédite les mutations des dispositifs de contrôle aux frontières terrestres, maritimes, aériennes et virtuelles des Etats.

Cette manifestation est l'aboutissement d'un programme de recherche transdisciplinaire qui a réuni, depuis septembre 2011, des chercheurs (en sciences sociales et en sciences dures), des artistes (web art, tactical geography, vidéastes, performeurs, hackers, etc.) et des professionnels (douaniers, industriels, militaires, etc.) de la frontière.

A travers une approche dépassant la cartographie et décloisonnant les champs de la connaissance et de la pratique, *l'antiAtlas* aborde les questions de sécurité, de régulation et de technologies aux frontières, l'évolution du contrôle des mouvements de personnes et des marchandises ainsi que les contournements ou les détournements des frontières (trafics, hacking, etc.).

L'exposition présentera des œuvres élaborées en collaboration par des chercheurs en sciences humaines, des chercheurs en sciences dures et des artistes. Elle offrira plusieurs niveaux de lecture et de formes de participation : les visiteurs découvriront des œuvres inédites, évolueront dans un espace de documentation transmédia et participeront à des expérimentations. Ils entreront en interaction directe avec des robots, des drones, des jeux vidéo, des murs ou des installations. L'objectif est de perturber le rapport de simple contemplation entre le visiteur et l'objet de l'exposition.

Le scénario est articulé autour de cinq thématiques :

- Escalade sécuritaire et technologique à la frontière
- Frontières, flux et réseaux
- Contrôles, espaces et territoires
- Incorporation et biographisation de la frontière
- Détournements de frontières

ARTICLE 3 : DUREE

La présente convention prendra effet à sa notification et s'achèvera à l'extinction des obligations des Parties, soit le 6 novembre 2013, date où le Musée des Tapisseries doit être libéré et restitué dans le même état que lors de la prise de possession.

ARTICLE 4 : DATES ET LIEUX

Montage de l'exposition du 25 au 30 septembre 2013.

Vernissage de l'exposition : le 1^{er} octobre 2013.

Nocturnes de l'exposition dans le cadre de la manifestation e-topie : les 10, 11, et 12 octobre 2013, jusqu'à 22h.

Démontage de l'exposition du 4 au 8 novembre.

ARTICLE 5 : COMMISSARIAT DE L'EXPOSITION

Producteur délégué : École Supérieure d'Art d'Aix en Provence

Commissaire d'exposition : Isabelle Arvers, auteur, critique et commissaire d'exposition indépendante.

ARTICLE 6 : OBLIGATIONS DE L'ESAAix

L'ESAAix s'engage à gérer, organiser et mettre en œuvre l'exposition « AntiAtlas des frontières » au Musée des Tapisseries et d'en assurer :

- le suivi financier, scientifique et organisationnel.
- la livraison de l'exposition à la date prévue à savoir le 1er octobre 2013.
- le transport, le convoiement et l'assurance clou à clou des œuvres présentées.
- le montage et l'accrochage des œuvres en collaboration avec la responsable du Musée des Tapisseries, et son équipe.
- l'entretien et le fonctionnement des appareils multimédia
- le respect des normes et des contraintes de conservation du bâtiment.
- la mise en place des outils de communication papier et des relations presse communication de l'exposition
- le démontage des œuvres en collaboration avec la responsable du Musée des Tapisseries, et son équipe
- le transport retour des œuvres
- la remise en état des différents espaces du Musée des Tapisseries au plus tard le 8 novembre 2013.

ARTICLE 6 : OBLIGATIONS DE LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE

La ville s'engage à :

- mettre à disposition de l'ESAAix pour l'exposition « AntiAtlas des frontières » différents espaces du Musée des Tapisseries : la salle voûtée du rez-de-chaussée, les salons d'apparat, la galerie d'exposition et la chapelle. Ces espaces d'exposition restent sous la responsabilité de la responsable du Musée qui veillera aux bonnes conditions d'accrochage et de conservation.
- assurer l'ouverture de l'exposition selon les horaires du musée : tous les jours sauf mardi du 1er octobre au 15 octobre de 10h à 12h30 et de 13h30 à 18h et du 16 octobre au 3 novembre de 13h30 à 17h
- assurer l'ouverture et les heures supplémentaires pour la soirée du vernissage le 1er octobre et pour les nocturnes les 10,11 et 12 octobre 2013 jusqu'à 22h
- assurer l'entretien et le ménage des espaces d'exposition
- assurer la surveillance et le gardiennage de l'exposition
- aider au montage et au démontage de l'exposition

ARTICLE 7 : DEPOT VENTE A LA BOUTIQUE DU MUSEE

Durant la durée de l'exposition sera mis en dépôt vente à la boutique du Musée des Tapisseries les articles ci-dessous :

- 200 exemplaires du Magazine Semaine consacré au projet « antiAtlas des frontières » au prix public de 4 €, la part de la ville étant de 1, 20 €.

Les recettes engendrées par la vente de ces ouvrages sont entièrement versées au Trésor Public ;
A la fin de l'exposition, un état sera transmis au Trésor Public qui assurera, en ce qui le concerne, la répartition des sommes qu'il a encaissé à l'occasion de ce dépôt-vente.

ARTICLE 8 : RUPTURE DE CONTRAT

La présente convention se trouverait suspendue de plein droit et sans indemnité d'aucune sorte dans tous les cas reconnus de force majeure.

Faute d'exécution de leurs obligations par **la Ville** ou **l'ESAAix**, et après l'envoi d'une mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception restée sans effet après deux semaines, la présente convention sera résiliée de plein droit, sans qu'il soit besoin d'une formalité judiciaire quelconque, aux torts et griefs de la partie défaillante.

ARTICLE 9 : LITIGES - JURIDICTION

Litiges

Le non-respect de l'un des articles de la présente convention par l'une ou l'autre des parties fera l'objet de recherche d'une entente à l'amiable. Si aucune entente à l'amiable ne peut être trouvée, les parties conviennent de s'en remettre à la juridiction compétente.

Attribution de compétences

En cas de litige, celui-ci sera porté devant le Tribunal de Marseille.

Fait à Aix-en-Provence, le

En deux exemplaires originaux

Pour la Ville, pour le Maire, Sophie Joissains	Pour l'ESAAix La Présidente Patricia Larnaudie
---	---

Convention de partenariat

ENTRE :

L'ÉCOLE SUPÉRIEURE D'ART D'AIX-EN-PROVENCE

Établissement public de coopération culturelle

Siège social : Rue Émile Tavan 13100 Aix-en-Provence

Représentée par Madame Patricia LARNAUDIE, en qualité de présidente

Ci-après désigné « **L'ESAAix** »

ET :

LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE (MUSÉE DES TAPISSERIES)

Hôtel de Ville

Place de l'Hôtel de Ville 13600 Aix-en-Provence

Représentée par Madame Maryse Joissains-Masini

ci-après dénommé « **La Ville** ».

PRÉAMBULE :

L'antiAtlas, est une manifestation au croisement de la recherche, de l'art et de la science. Elle aura lieu de septembre 2013 au premier semestre 2015 et s'appuiera sur cinq supports :

- un colloque international, organisé du 30 septembre au 2 octobre 2013 à Aix-en-Provence (France).
- une exposition, du 1^{er} octobre au 3 novembre 2013 au Musée des Tapisseries d'Aix-en-Provence
- une seconde exposition du 13 décembre 2013 au 1^{er} mars 2014 à La compagnie, lieu de création à Marseille
- un site web artistique et scientifique, mis en ligne à partir du 30 septembre 2013, qui complétera les expositions et les pérennisera
- un ouvrage art et science bilingue (français-anglais), intitulé *l'antiAtlas des frontières du 21e siècle*, premier semestre 2015

L'antiAtlas est la troisième phase du programme exploratoire et transdisciplinaire de l'IMÉRA (AMU) sur les mutations des configurations territoriales contemporaines. Lancé en septembre 2011, avec le soutien financier de la Région Provence Alpes Côte d'Azur, ce programme a donné lieu à l'organisation de dix séminaires de recherche internationaux entre septembre 2011 et juin 2013.

Dans ce cadre il a été convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de définir les engagements respectifs entre l'ESAAix et la Ville (Musée des Tapisseries) dans le cadre de l'organisation de l'exposition « AntiAtlas des frontières »

ARTICLE 2 : CONTENU DE L'EXPOSITION

L'exposition « AntiAtlas des frontières » se déroulera au Musée des Tapisseries du 1er octobre au 3 novembre 2013.

Cette exposition s'inscrit dans le projet ULYSSES (FRAC/MP2013), coproduite par l'IMÉRA (AMU/CNRS), l'ESAAix, Isabelle Arvers, La compagnie, le laboratoire PACTE (Université de Grenoble), l'IREMAM (CNRS/AMU) et le LAMES (CNRS/AMU). L'École Supérieure d'Art d'Aix en Provence se place en tant que producteur délégué de l'exposition.

A travers un dispositif au croisement de la recherche scientifique, de l'art et de la technique, *l'antiAtlas des frontières du 21^{ème} siècle* envisage de manière inédite les mutations des dispositifs de contrôle aux frontières terrestres, maritimes, aériennes et virtuelles des Etats.

Cette manifestation est l'aboutissement d'un programme de recherche transdisciplinaire qui a réuni, depuis septembre 2011, des chercheurs (en sciences sociales et en sciences dures), des artistes (web art, tactical geography, vidéastes, performeurs, hackers, etc.) et des professionnels (douaniers, industriels, militaires, etc.) de la frontière.

A travers une approche dépassant la cartographie et décloisonnant les champs de la connaissance et de la pratique, *l'antiAtlas* aborde les questions de sécurité, de régulation et de technologies aux frontières, l'évolution du contrôle des mouvements de personnes et des marchandises ainsi que les contournements ou les détournements des frontières (trafics, hacking, etc.).

L'exposition présentera des œuvres élaborées en collaboration par des chercheurs en sciences humaines, des chercheurs en sciences dures et des artistes. Elle offrira plusieurs niveaux de lecture et de formes de participation : les visiteurs découvriront des œuvres inédites, évolueront dans un espace de documentation transmédia et participeront à des expérimentations. Ils entreront en interaction directe avec des robots, des drones, des jeux vidéo, des murs ou des installations. L'objectif est de perturber le rapport de simple contemplation entre le visiteur et l'objet de l'exposition.

Le scénario est articulé autour de cinq thématiques :

- Escalade sécuritaire et technologique à la frontière
- Frontières, flux et réseaux
- Contrôles, espaces et territoires
- Incorporation et biographisation de la frontière
- Détournements de frontières

ARTICLE 3 : DUREE

La présente convention prendra effet à sa notification et s'achèvera à l'extinction des obligations des Parties, soit le 6 novembre 2013, date où le Musée des Tapisseries doit être libéré et restitué dans le même état que lors de la prise de possession.

ARTICLE 4 : DATES ET LIEUX

Montage de l'exposition du 25 au 30 septembre 2013.

Vernissage de l'exposition : le 1^{er} octobre 2013.

Nocturnes de l'exposition dans le cadre de la manifestation e-topie : les 10, 11, et 12 octobre 2013, jusqu'à 22h.

Démontage de l'exposition du 4 au 8 novembre.

ARTICLE 5 : COMMISSARIAT DE L'EXPOSITION

Producteur délégué : École Supérieure d'Art d'Aix en Provence

Commissaire d'exposition : Isabelle Arvers, auteur, critique et commissaire d'exposition indépendante.

ARTICLE 6 : OBLIGATIONS DE L'ESAAix

L'ESAAix s'engage à gérer, organiser et mettre en œuvre l'exposition « AntiAtlas des frontières » au Musée des Tapisseries et d'en assurer :

- le suivi financier, scientifique et organisationnel.
- la livraison de l'exposition à la date prévue à savoir le 1er octobre 2013.
- le transport, le convoiement et l'assurance clou à clou des œuvres présentées.
- le montage et l'accrochage des œuvres en collaboration avec la responsable du Musée des Tapisseries, et son équipe.
- l'entretien et le fonctionnement des appareils multimédia
- le respect des normes et des contraintes de conservation du bâtiment.
- la mise en place des outils de communication papier et des relations presse communication de l'exposition
- le démontage des œuvres en collaboration avec la responsable du Musée des Tapisseries, et son équipe
- le transport retour des œuvres
- la remise en état des différents espaces du Musée des Tapisseries au plus tard le 8 novembre 2013.

ARTICLE 6 : OBLIGATIONS DE LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE

La ville s'engage à :

- mettre à disposition de l'ESAAix pour l'exposition « AntiAtlas des frontières » différents espaces du Musée des Tapisseries : la salle voûtée du rez-de-chaussée, les salons d'apparat, la galerie d'exposition et la chapelle. Ces espaces d'exposition restent sous la responsabilité de la responsable du Musée qui veillera aux bonnes conditions d'accrochage et de conservation.
- assurer l'ouverture de l'exposition selon les horaires du musée : tous les jours sauf mardi du 1er octobre au 15 octobre de 10h à 12h30 et de 13h30 à 18h et du 16 octobre au 3 novembre de 13h30 à 17h
- assurer l'ouverture et les heures supplémentaires pour la soirée du vernissage le 1er octobre et pour les nocturnes les 10,11 et 12 octobre 2013 jusqu'à 22h
- assurer l'entretien et le ménage des espaces d'exposition
- assurer la surveillance et le gardiennage de l'exposition
- aider au montage et au démontage de l'exposition

ARTICLE 7 : DEPOT VENTE A LA BOUTIQUE DU MUSEE

Durant la durée de l'exposition sera mis en dépôt vente à la boutique du Musée des Tapisseries les articles ci-dessous :

- 200 exemplaires du Magazine Semaine consacré au projet « antiAtlas des frontières » au prix public de 4 €, la part de la ville étant de 1, 20 €.

Les recettes engendrées par la vente de ces ouvrages sont entièrement versées au Trésor Public ;
A la fin de l'exposition, un état sera transmis au Trésor Public qui assurera, en ce qui le concerne, la répartition des sommes qu'il a encaissé à l'occasion de ce dépôt-vente.

ARTICLE 8 : RUPTURE DE CONTRAT

La présente convention se trouverait suspendue de plein droit et sans indemnité d'aucune sorte dans tous les cas reconnus de force majeure.

Faute d'exécution de leurs obligations par **la Ville** ou **l'ESAAix**, et après l'envoi d'une mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception restée sans effet après deux semaines, la présente convention sera résiliée de plein droit, sans qu'il soit besoin d'une formalité judiciaire quelconque, aux torts et griefs de la partie défaillante.

ARTICLE 9 : LITIGES - JURIDICTION

Litiges

Le non-respect de l'un des articles de la présente convention par l'une ou l'autre des parties fera l'objet de recherche d'une entente à l'amiable. Si aucune entente à l'amiable ne peut être trouvée, les parties conviennent de s'en remettre à la juridiction compétente.

Attribution de compétences

En cas de litige, celui-ci sera porté devant le Tribunal de Marseille.

Fait à Aix-en-Provence, le

En deux exemplaires originaux

Pour la Ville, pour le Maire, Sophie Joissains	Pour l'ESAAix La Présidente Patricia Larnaudie
---	---